

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3648-2007
DÉPOSÉE EN AUDIENCE Phase I
Date: 08/05/2008
Pièces n°: NON COTÉE

FÉDÉRATION CANADIENNE DE
L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE
(section Québec) (« FCEI »), 630, boul. René
Lévesque Ouest, bureau 2420, Montréal,
Québec, H3B 1S6

Intervenante/Requérante

-et-

HYDRO-QUÉBEC, personne morale de
droit public légalement constituée en vertu
de la *Loi sur Hydro-Québec* (L.R.Q., c. H-5)
ayant son siège social au 75, boul. René-
Lévesque Ouest, dans les cité et district de
Montréal, province de Québec, H2Z 1A4

Intimée

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3648-2007
PIÈCE N°: C-4-13 FCEI
Date: 08/05/2008

LISTE DES PIÈCES

- PIÈCE-1 : *Loi sur Hydro-Québec*, L.R.Q, chapitre H-5.
- PIÈCE-2 : Extrait du site web d'Hydro-Québec.
- PIÈCE-3 : Articles pertinents du *Code civil du Québec* L.Q., 1991, c. 64
- PIÈCE-4 : Décision D-2007-13 rendue le 26 février 2007 dans le dossier R-3624-2007.
- PIÈCE-5 : Articles pertinents de la *Loi sur les compagnies*, L.R.Q., chapitre C-38.
- PIÈCE-6 : Articles pertinents de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, L.R.Q., chapitre A-2.1.
- PIÈCE-7 : Articles pertinents de la *Loi sur le vérificateur général*, L.R.Q., chapitre V-5.01.
- PIÈCE-8 : Articles pertinents de la *Loi sur l'administration financière*, L.R.Q., chapitre A-6.001.

- PIÈCE-9 :** *Procureur général du Québec c. Bertrand*, [1997] R.J.Q. 487 (C.S.).
- PIÈCE-10:** Extrait pertinent de la Décision D-2002-95 rendue le 30 avril 2002 dans le dossier R-3401-98.
- PIÈCE-11:** Articles pertinents de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, L.R.Q, chapitre R-6.01.
- PIÈCE-12:** Extrait du site web du ministère de la Justice du Canada.
- PIÈCE-13:** Extrait de l'article de BENNON, Francis, « Statutory Interpretation », Butterworths, London, 1984, p. 661.
- PIÈCE-14:** Organigramme de la haute direction d'Hydro-Québec.